

RÈGLEMENT NUMÉRO 424-18

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

Est par la présente donné par la soussignée que le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge a adopté lors de sa session régulière du 3 décembre 2018 à 19h30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil :

▪ **le règlement numéro 424-18 concernant les modalités de publication des avis publics de la municipalité**

Ce règlement définit les modalités de publication des avis publics, soient sur le site internet de la municipalité et l'affichage aux deux endroits publics suivants : le babillard extérieur du Marché Gendreau et sur le babillard à l'entrée de l'hôtel de ville.

Toute personne peut prendre connaissance du règlement au bureau de l'Hôtel de Ville au 900 rue Principale à Notre-Dame-de-Stanbridge, aux heures habituelles du bureau.

Donné à Notre-Dame-de-Stanbridge ce 4 décembre 2018.

Suzanne Marcoux

Directrice générale/secrétaire-trésorière adj.